

PROGRAMME DE MARQUAGE DU HOMARD EUROPEEN EN PAYS DE LA LOIRE

2017



lfremer



Contexte

En 2015, dans le cadre du projet d'implantation d'éoliennes en mer au niveau du banc de Guérande, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Pays de la Loire (COREPEM) a lancé un **programme de caractérisation et de suivi de la population de homards en Pays de la Loire**.

Depuis, des opérations de marquage de homards sont réalisées annuellement entre juin et août au sein d'une zone d'étude centrée sur le **banc de Guérande**. Les individus peuvent être recapturés **plusieurs années** après leur marquage.



Ces travaux ont pour objectif l'amélioration des **connaissances de cette espèce** et de son **exploitation**.

Marquage et recapture

Des homards provenant de la zone d'étude sont munis d'une **marque jaune** portant notamment un **numéro unique** puis y sont remis à l'eau.



Lors du marquage comme de la recapture, pour chaque individu, le **numéro de la marque, la taille, le poids, le sexe** et la présence d'**œufs** sont consignés dans une base de données.

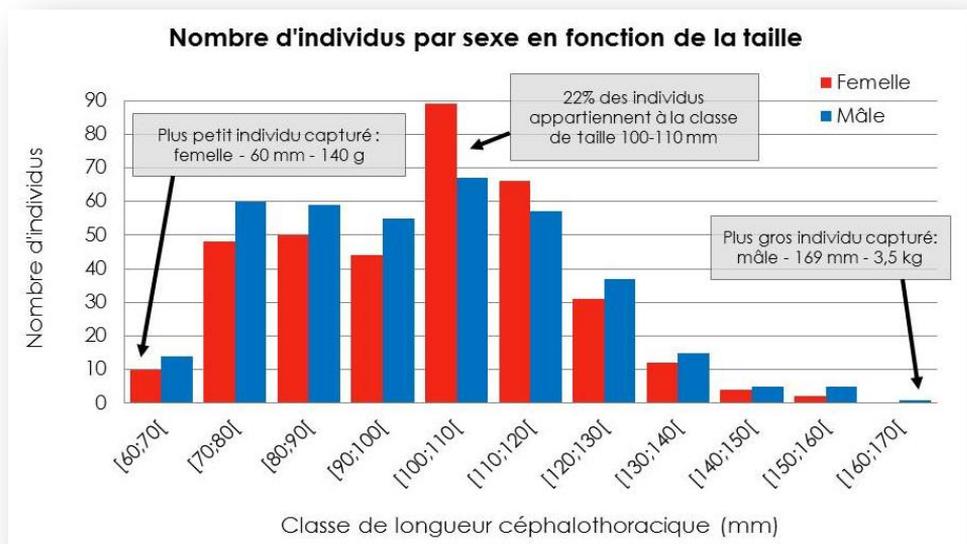
Les informations récupérées lors de la recapture de chaque homard marqué, permettent de suivre leur **croissance** pendant leur temps de liberté, de connaître leurs **déplacements** et d'en savoir plus sur leur **cycle de reproduction**.

Résultats 2015 et 2016

En 2015 et 2016, **2450 homards** pêchés au casier et au filet ont été marqués puis relâchés. Parmi eux, **224 individus** ont été recapturés et signalés, soit plus de **9%**.

Les premières données recueillies depuis 2015 montrent que :

- ✓ mâles et femelles sont en **proportion équivalente** quelle que soit la taille.
- ✓ la **classe de taille** la plus représentée a une Lc (longueur de carapace) comprise entre **100 et 110 mm**, soit un poids compris entre **710 g et 960 g**.
- ✓ **71%** des homards capturés mesurent **au moins 87 mm** de Lc, la taille minimale réglementaire.
- ✓ les **gros individus** (Lc>87mm) sont recapturés à une distance moyenne de **13,1 km de leur lieu de relâcher**. Parmi eux, 7% le sont à plus de 50 km. Ces derniers s'orientent davantage vers **l'ouest et le nord-ouest**.
- ✓ les **petits homards** (Lc<87mm) marqués et recapturés se **déplacent peu**. Ils sont recapturés à une distance moyenne de **2,4 km** de leur lieu de relâché et ne semblent pas privilégier une orientation particulière.
- ✓ la **plus petite femelle observée portant des œufs** a une taille de **96 mm** pour un poids de **710 g**.



Perspectives du programme

- ✓ **Consolider** les données déjà acquises
- ✓ **Partager** les premières observations avec les autres suivis nationaux
- ✓ **Poursuivre** le suivi afin d'évaluer la dynamique du stock dans le temps

Si vous capturez un homard marqué

1) Notez toutes ces informations :

- Numéro de la marque (H...)
- Date de recapture
- Coordonnées GPS de capture
- Longueur de la carapace (Lc)
- Présence d'œufs



2) Gardez-le ou remettez-le à l'eau

En remettant le homard à l'endroit où vous l'avez capturé, il sera possible de continuer à suivre ses déplacements et son cycle de vie



Les individus hors taille ($Lc < 87$ mm) doivent obligatoirement être remis à l'eau (Arrêté Ministériel du 26 octobre 2012)

3) Retournez les informations au COREPEM

programme.homard.corepem@gmail.com

02.51.96.15.67

CHAQUE INFORMATION COMPTE !



Ensemble
améliorons nos
connaissances
sur le homard.